

**MAMADOU KONATE : UNE FORCE TRANQUILLE AU SERVICE DE
L'EMANCIPATION DES PEUPLES AFRICAINS ET DE
L'EMERGENCE DE LA NATION MALIENNE**

Texte en hommage à notre Père Mamadou Konaté

DOULAYE KONATE, Professeur d'Histoire à l'Université de Bamako

L'année 2010 a été consacrée à la célébration des indépendances africaines et le Mali y a pris sa part. Une des figures emblématiques de la lutte pour l'indépendance du Mali, le Président Mamadou Konaté a été arrachée à l'affection des siens et de l'ensemble des peuples malien et africains le 11 mai 1956 à Bamako.

De l'œuvre immense de ce grand bâtisseur, il nous est demandé à l'occasion de ces journées de commémoration qui lui sont consacrées d'apporter un témoignage. Je voudrais remercier l'Association Mamadou Konaté de l'honneur qui m'est ainsi fait. En 1956 quand décédait Papa Mamadou Konaté j'étais enfant. Ce n'est donc pas en qualité de témoin d'époque que j'interviens ce matin devant votre auguste assemblée. C'est en tant que citoyen malien d'abord. Comme tous ceux de ma génération, dont l'éducation civique s'effectuait en grande partie, à travers le mouvement pionnier, Mamadou Konaté est une icône, c'est-à-dire une figure emblématique qui symbolise l'idée même de la nation malienne, sa réalité et le combat de tous les temps de notre peuple pour sa dignité. Les paroles de l'hymne à l'Afrique (appelé souvent chant des pionniers) entonné à l'époque à l'occasion de toutes les cérémonies officielles nous donnent à connaître « Notre Père Konaté » comme étant l'exemple accompli d'engagement d'abnégation et de sacrifice à suivre pour bâtir le Mali et l'Afrique à venir, au « prix de notre sang » si nécessaire . Cet hymne a constitué de fait pour nous le bréviaire du patriotisme. Les temps ont changé et je dois dire que le récit de l'histoire nationale (ce qu'on appelle souvent le « roman national ») celui qui est enseigné actuellement dans nos écoles n'est pas suffisamment renseigné sur la vie et l'œuvre des pionniers de l'indépendance du Mali, faute d'approfondissement par la recherche historique, de nos connaissances relatives à la période d'après guerre et même celle de l'après indépendance. Aussi certaines des figures emblématiques de notre histoire contemporaine telle le Président Mamadou, Konaté qui devraient constituer des modèles pour nos jeunes dans un monde en crise de sens, restent peu connues de nos élèves et étudiants

C'est donc un agréable mais redoutable privilège pour moi en tant qu'historien cette fois, d'évoquer en ce lieu solennel et devant cette auguste assemblée si avisée, en peu de temps, un des aspects de l'énorme contribution du député Mamadou Konaté à l'émancipation des peuples d'Afrique et à l'émergence de la nation malienne moderne.

L'exposé que nous vous présentons a été préparé sur la base de l'exploitation de la documentation écrite se rapportant notamment à l'histoire du Parti RDA (dont le témoignage bien connu du président Mahamane Alassane Haïdara, l'un des plus illustres frères, amis et compagnons de Mamadou Konaté), la consultation de documents d'archives et quelques entretiens avec des aînés acteurs et témoins d'époque.

Mamadou Konaté est né en 1897 à Kati. Il est d'abord connu pour sa dédicace à la formation des jeunes et de ceux qui ont travaillé à ces cotés et cela tout au long de sa riche carrière professionnelle et politique. Cette vocation d'éducateur et de pédagogue lui venait de son éducation familiale. Son père Tieblemba Konaté était un fonctionnaire en service au commissariat central de Bamako très respecté, et connu pour son dévouement à la cause de la jeunesse. En effet, il évitait la prison à de nombreux jeunes qui avaient des difficultés avec la police locale, en les ramenant à la raison par la vertu de la pédagogie et de l'exemple. Ce rôle d'éducateur du père va marquer Mamadou Konaté qui développa très tôt un sens profond du dévouement à la cause de son prochain, ce qui caractérisera tout son itinéraire.

Très brillant élève Mamadou Konaté poursuivit ses études à l'Ecole normale William Ponty de Gorée d'où il sortit major de sa promotion en septembre 1919. Il y exerça les fonctions de surveillant général. C'est là que son chemin croisa, la première fois, celui de Houphouët Boigny qui fut son élève comme beaucoup d'autres futurs dirigeants de l'Afrique indépendante.

Mamadou Konaté éducateur et enseignant

Mamadou Konaté entama une carrière d'enseignant en 1919 à l'école professionnelle de Bamako, carrière qui se poursuivra à Diafarabé, dans le Macina, à l'école de Kolokani, à l'école primaire Supérieure de Bamako, et enfin à l'école rurale de Bamako-Coura où il officia jusqu'à son élection à l'Assemblée nationale française en 1946.

Au plan social tous les témoignages s'accordent pour présenter Mamadou Konaté comme un homme très imprégné de sa culture et des valeurs cardinales de sa société, et en même temps ouvert sur le monde extérieur. C'était un

homme très sourcilleux sur le respect des normes et codes culturels qui régissent sa société et en même temps très impliqué dans la dynamique d'émancipation enclenchée dans cette période d'après guerre marquée par les turbulences d'un monde en pleine mutation.

Partout où Mamadou Konaté servit, il laissa la réputation d'un Homme de bien, respecté de tous, proche de ses concitoyens et de leurs préoccupations. C'est ainsi qu'il se dévouait quotidiennement à la cause des gens ordinaires, réglant par exemple les litiges entre voisins, les conflits de ménages, en assurant la défense de ces concitoyens y compris devant les tribunaux. Reconnu par tous comme étant le recours des plus faibles, sa maison ne désemplissait pas toute la journée.

L'une des illustrations de l'attachement de Mamadou Konaté aux valeurs qui fondaient notre société dont le respect dû aux parents et qui nous est rapportée dans le témoignage de Mahamane Alassane Haïdara peut en surprendre plus d'un aujourd'hui. En effet Mamadou Konaté même après s'être marié prenait tous ses repas dans la "grande famille" avec son père et ses jeunes frères et il remettait tout son salaire à son père qui en disposait à sa guise.

Au plan professionnel, Mamadou Konaté se distingua par sa totale abnégation, une conscience professionnelle aigüe, une probité morale et intellectuelle, et un sens élevé de la dignité, qualités dont atteste largement l'état de ses services consigné dans un document d'archives. C'est surtout à Bamako qu'il s'illustra comme pédagogue et meneur d'hommes dans le cadre de la réforme dite de la ruralisation qui visait à familiariser le milieu scolaire avec les activités rurales. Mamadou Konaté fut en effet retenu pour en faire la première expérience dans une école pilote. Son école eut une telle réputation qu'elle devint un centre de recyclage et de réhabilitation pour les enseignants qui rencontraient des difficultés avec leur hiérarchie. Au nombre de ses nombreuses distinctions figure la médaille du mérite agricole.

Le leadership avéré de Mamadou Konaté

Mamadou Konaté se révéla très tôt comme un véritable « leader » au sens plein de ce terme, c'est à dire celui en qui les gens se reconnaissaient et qui constituait pour cela un modèle, une référence pour eux. Il incarnait la modernité, l'espérance de changement, tout en étant profondément attaché à la tradition. Comme leader il savait fixer le « cap » convaincre et mobiliser ses compagnons de lutte et les masses autour des objectifs fixés.

Le leadership de Mamadou Konaté s'exerça très tôt et dans différentes sphères d'influence de la société soudanaise qui étaient autant d'incubateurs pour l'Afrique à venir. Les plus décisives en étaient le monde effervescent de la culture, le mouvement syndical et les cercles du militantisme politique.

Ainsi Mamadou Konaté fut un des principaux animateurs du Foyer du Soudan avec Makane Makoumba Diabaté, Fodé Touré et quelques autres. Mamadou Konaté jouissait d'un énorme prestige au sein de cette association culturelle qui regroupait les intellectuels du Soudan au sein de laquelle se dessinait déjà, à travers les débats, le futur de l'Afrique qui devrait advenir avec l'accession à l'indépendance.

Mamadou Konaté dont le charisme s'affirmait progressivement fut désigné à la tête du premier syndicat des enseignants du Soudan. Il avait été le cofondateur en 1937 sous le régime du Front populaire avec Daniel Ouezin Coulibaly du premier syndicat des enseignants de l'AOF. Il représenta en 1945 les syndicats soudanais à une conférence de la CGT à Paris.

L'entrée de Mamadou Konaté en politique se fit sur la sollicitation pressante de ses concitoyens, en raison de ses nombreuses qualités et notamment de la confiance qu'il inspirait. Cette entrée en politique ne s'est pas faite sans douleur, l'homme étant tiraillé entre son amitié pour une autre grande figure de la scène politique soudanaise Fily Dabo Cissoko déjà candidat et la pression populaire qui s'exerçait à l'époque en faveur de sa propre candidature

En 1945 Mamadou Konaté, Modibo Keita et d'autres militants politiques fondèrent le Bloc soudanais appelé aussi parti SFIO du Soudan qui en 1946 cédera la place à l'Union Soudanaise, section du rassemblement démocratique africain (RDA) appelé couramment à l'époque le « Parti de Konaté ». La création du RDA en 1946 fut l'événement historique majeur qui marquera une étape décisive dans la marche de l'Afrique sous domination française vers l'indépendance. Houphouët Boigny en fut élu Président et Mamadou Konaté Vice-président. Au lendemain du congrès du RDA, Mamadou Konaté fut élu à l'unanimité Président de la section soudanaise du RDA. Le 10 novembre 1946, il est élu pour la première fois député à l'Assemblée Nationale française.

Le Député Mamadou Konaté

La brillante carrière parlementaire de Mamadou Konaté se déroula sur trois législatures. Il accomplira son premier mandat qui dura du 10 novembre 1946 au 4 juillet 1951 à l'intérieur du groupe parlementaire, Union républicaine et résistante (URS). Au cours de son second mandat qui dura du 17 juin 1951 au

1^{er} décembre 1955, il appartiendra au groupe du Rassemblement démocratique africain (RDA). Son 3^e mandat qui débuta le 2 janvier 1956 et qu'il ne mènera malheureusement pas à son terme verra sa participation au groupe Union démocratique et socialiste de la résistance et du RDA.

Dès son entrée au parlement Mamadou Konaté prit une part très active aux différents débats et son influence au sein de cette assemblée se renforcera au fil des mandats. Il sera membre de plusieurs commissions durant ses trois mandats.

La plus grande part de son activité et de ses interventions est consacrée aux problèmes d'Outre mer, à l'organisation du travail et à l'enseignement dans les territoires d'Outre mer.

La clarté de son raisonnement, la modération de son propos qui n'entamait en rien sa détermination dans les combats qu'il menait avait valu au député Mamadou Konaté l'estime et le respect de ses collègues. Aussi était-il « avant-gardiste » dans la défense des intérêts de peuples africains et notamment leur aspiration à plus de justice.

C'est ainsi que le 16 septembre 1948, il prononça à l'Assemblée nationale un vibrant et mémorable plaidoyer en faveur des parlementaires malgaches impliqués dans l'insurrection de la grande île (1947).

En 1951, seul élu soudanais du RDA, Mamadou Konaté retrouva la commission des territoires d'Outre mer et devient membre de la commission de la justice et de la législation ainsi que celle du travail et de la sécurité sociale dont il sera le secrétaire.

En 1956 le RDA remporta deux sièges sur les quatre à pourvoir et Modibo Keita était élu aux côtés de Mamadou Konaté. Le 2 Janvier 1956 l'estime unanime de ses collègues députés valut à Mamadou Konaté d'être porté à la Vice-présidence de l'Assemblée Nationale française, poste qu'il était le premier africain noir à occuper le premier noir l'ayant occupé avant lui était le député des Antilles Gratien Candace.

Outre sa charge de député Mamadou Konaté exerçait les fonctions de conseiller général du Soudan et de grand conseiller général de l'AOF mandats qui furent régulièrement renouvelés.

Pour bien situer et apprécier valablement la contribution du député Mamadou Konaté à l'émancipation des peuples colonisés d'Afrique et à l'émergence de la nation moderne malienne il faut rappeler brièvement quelques dates et faits

manquants du contexte historique général dans lequel se déploie son action politique.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale à laquelle les africains ont pris une part active aux cotés des différentes métropoles européennes, la conférence dite africaine- française de Brazzaville convoquée par le Général de Gaulle (du 30 janvier au 8 février 1944) pour statuer sur l'avenir des colonies françaises, et à laquelle aucun africain n'avait été invité, avait exclu toute évolution des territoires colonisés vers une quelconque autonomie. Le 21 octobre 1945 les électeurs soudanais votèrent pour la première fois et c'était précisément pour approuver la création d'une Assemblée Nationale constituante (française) dans le nouveau contexte politique lié à la libération de la France. La loi du 7 mai 1946 accorda la citoyenneté aux habitants de l'ancien empire colonial rebaptisé Union Française. Le travail forcé fut aboli par la loi du 11 avril 1946 dite loi Houphouët Boigny. Les premiers partis soudanais font leur apparition officielle en cette même année 1946 à savoir : le Parti Démocratique Soudanais (PDS enregistré le 07 janvier 1946) le Bloc Soudanais (appelé aussi Parti SFIO du Soudan enregistré le 26 janvier 1946), le Parti Progressiste Soudanais (PSP, enregistré le 13 février 1946). La section soudanaise du RDA verra le jour au lendemain du congrès fondateur du RDA à Bamako tenu du 18 au 21 octobre 1946. La loi cadre ou loi Gaston Defferre de 1956 qui « balkanise » l'ex AOF organise un régime de semi-autonomie des différents territoires de l'ex A.O.F. La formation du premier Conseil de Gouvernement du Soudan dans le cadre de l'application de la loi cadre intervient le 21 mai 1957, Conseil présidé par le chef du territoire, Henri Goupilon, un métropolitain, avec comme Vice-président Jean Marie Koné. C'était une année après le décès de Mamadou Konaté rappelé à Dieu le 11 mai 1956, laissant tout un peuple orphelin.

Lorsqu'on jette un regard même rapide sur l'itinéraire de Mamadou Konaté, on est saisi par le sens qui est celui de son engagement citoyen et politique entièrement dédié à son pays, à l'Afrique, aux peuples dominés, et plus fondamentalement à la promotion de la dignité humaine. Le combat pour l'émancipation des peuples africains était en effet, avant tout, un combat pour la dignité humaine. En cela Mamadou Konaté fut un précurseur en matière de défense des droits humains au sens le plus moderne de ce concept. En effet, Mamadou Konaté était très attaché à l'idée, aujourd'hui largement partagée, de l'indivisibilité des droits (droits civiques, politiques, économiques sociaux et culturels). C'est sous ce prisme que nous voulons évoquer sommairement la dimension sociale de l'œuvre de Mamadou Konaté à travers quelques exemples

d'interventions du député Mamadou Konaté à l'Assemblée Nationale française. Au regard des nombreux combats menés par ailleurs par Mamadou Konaté en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations africaines qui ployaient sous le joug colonial, et à la lecture de ses différentes interventions dans les compte rendus de débats parlementaires, il apparaît clairement que Papa Mamadou Konaté assumait pleinement sa vocation d'avocat défenseur des faibles et des sans voix. Il concevait son rôle de député comme une mission mieux, un sacerdoce entièrement voué à la lutte contre les injustices inhérentes à la nature même du système colonial malgré les ravalements de façade de l'édifice que l'on tentait à travers la mise en œuvre de l'Union Française. L'action de Mamadou Konaté visait à redonner aux peuples africains la dignité qui leur avait été déniée par le colonisateur notamment à travers l'institution du code de l'indigénat. C'est ainsi que Mamadou Konaté se battra tour à tour au Palais Bourbon avec constance et pugnacité pour la suppression du travail forcé à travers l'adoption d'une réglementation cohérente du travail dans les territoires d'Outre mer, l'application d'un traitement égal entre les soldats noirs et leurs compagnons d'armes métropolitains au sein des armées. Il contribuera largement à l'institution du code du travail pour les territoires d'Outre mer, code dont il fit une première proposition à l'Assemblée le 23 février 1950.

Le combat pour l'institution d'un code du travail pour les territoires d'Outre Mer

Depuis 1945, les territoires d'Outre mer revendiquaient l'institution d'un code du travail. Pourquoi un code du travail pour les territoires d'Outre mer ? Mamadou Konaté au cours des débats de la séance de l'Assemblée Nationale du 27 novembre 1950 répondait à cette question dans une intervention en forme d'exposé des motifs du projet de code qui était en discussion. Parmi les raisons évoquées par Mamadou Konaté, il y avait la disparité et la carence de la législation du travail dans l'Union française, législation qui était du reste, en porte à faux avec les réformes entreprises dans le cadre de cette Union française. La carence de la législation explique, Mamadou Konaté, a permis à certains tenants du travail forcé (forme déguisée de l'esclavage) de contourner la loi du 11 avril 1946 qui avait aboli cette pratique que Mamadou Konaté considère comme « un succédané de l'esclavage ». Aussi, il établit un parallèle entre les manœuvres de contournement des lois d'abolition de l'esclavage au cours du XIX^e siècle et celles qui avaient cours dans les territoires d'Outre mer et qui consistaient à contraindre les indigènes à exécuter les travaux dits d'intérêt public en application du décret du 21 août 1930 régissant le travail public obligatoire. Et Mamadou Konaté de s'interroger en ces termes « les travailleurs

qu'on délivrait aux colons, aux exploitants forestiers de la Côte d'Ivoire, ceux qui travaillaient sur les sisalérais du Soudan aux conditions particulièrement dures pour ne pas dire inhumaines servaient ils des intérêts publics ou privés ? ». Mamadou Konaté dénonce alors la brutalité et les mauvais traitements qui étaient le lot quotidien de ces travailleurs de la part « des gens dont le seul souci était de grossir leur fortune au prix du sang et de la sueur de ces infortunés forcés ». Comme le montrent les propos de Mamadou Konaté, le travail forcé avait survécu à la loi qui l'avait aboli en 1946, sous différentes formes. La version militarisée du travail forcé déguisé était la « deuxième portion » du service militaire. Il existait en effet deux catégories de conscrits: ceux destinés au service militaire actif et les autres conscrits qui étaient orientés vers les chantiers de grands travaux. Tel était le cas par exemple, de la zone d'aménagement hydro agricole de Baguinéda qui recevait des recrues de la seconde portion venues de différentes régions du Soudan. Mamadou Konaté voyait dans cette pratique « une sorte d'escroquerie » qui permettait « de fournir de la main d'œuvre à bon marché à de grandes sociétés tels la Société nationale des travaux publics, la Société de construction des Batignolles et les Etablissements Meunier et Goguez ». En raison donc des enjeux qui entouraient le projet de code du travail et des passions qu'il suscitait, les débats autour du projet de code à l'Assemblée Nationale traînèrent deux ans de 1950 à 1952. La fameuse grève des cheminots de l'AOF de 1947 participait largement du combat des travailleurs africains pour l'adoption du code du travail. Dans les territoires d'Outre mer notamment en Afrique, il était courant de voir recourir « à une main d'œuvre bon marché sans que l'employeur soit tenu d'offrir en contrepartie, quelque garantie que ce soit en l'absence d'une législation du travail ».

Mamadou Konaté a été l'un des principaux artisans, je dirai même l'un des « maïeuticiens » du code du travail dans les territoires d'Outre mer, code qu'il a contribué à profiler au travers de ses différentes propositions pertinentes d'amendements. Aussi et surtout a-t'il joué un rôle déterminant dans son adoption en seconde lecture. Il a défendu avec détermination les clauses essentielles de ce texte telles que celles qui se rapportent à l'interdiction du travail forcé, à la limitation de la durée journalière et hebdomadaire du temps de travail (40h par semaine) à l'égalité de traitement des salariés à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement quelque soient leur origine, leur sexe, leur âge et leur statut. Dans le même temps Mamadou Konaté a aussi réussi grâce à sa pondération et à ses talents de conciliateur à rallier les différents groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale en vue de l'adoption du texte à la majorité constitutionnelle. Il paraissait évident que la

majorité requise (majorité absolue) pour l'adoption du texte ne pouvait être obtenue sans concessions de parts et d'autres. L'adresse faite par Mamadou Konaté à ses collègues au cours de la séance du 22 novembre 1952, juste avant le vote de l'Assemblée, constitue une parfaite illustration de l'esprit de compromis et de conciliation qui caractérisait Mamadou Konaté ainsi que de son sens élevé des responsabilités. Voici ce qu'il leur dit : « Mes chers collègues, je pense que nous avons tous le souci de voir les territoires dotés de ce code du travail que les travailleurs attendent depuis des années avec une impatience légitime. Personne n'ignore ici non plus que pour que ce texte voit le jour, il doit être adopté par la majorité constitutionnelle d'où la nécessité d'obtenir à sa cause une large adhésion des groupes de cette Assemblée. Or on ne peut atteindre ce but qu'en acceptant certaines concessions de manière à sauvegarder dans une certaine mesure les intérêts en présence. C'est pour cette raison que je vous propose pour l'article 109 un texte de compromis qui est le résultat de l'accord intervenu entre plusieurs groupes. J'espère qu'ainsi ce texte aura l'agrément de la majorité de l'Assemblée. S'il est adopté et si à la faveur de cet accord les groupes qui semblent opposés au code ou à certaines de ses dispositions approuvent l'ensemble du projet, nous aurons évité le pire. Le pire, c'est l'absence de texte à l'issue de ces débats. Les conséquences d'une telle éventualité seraient désastreuses dans nos territoires ou des troubles sociaux préjudiciables à l'économie sont en perspective ». La loi no 52 1952 1322 du 15 décembre 1952 instituant un code de travail dans les territoires d'Outre mer et territoires associés sera finalement adoptée et promulgué le 24 décembre 1952.

Une fiche de renseignements de police (classée A) de l'époque que nous avons retrouvée aux archives nationales du Mali (établie par le commissariat central de Bamako) en date du 6 janvier 1952 (soit un mois après l'adoption du code du travail par l'Assemblée Nationale) rendant compte de la tenue d'un meeting de l'Union régionale des Syndicats du Soudan (au cinéma Rex) montre combien, les élus et les syndicats soudanais sont en effet restés mobilisés autour de ce code du travail dont l'enjeu principal était l'émancipation des peuples colonisés d'Afrique sous domination française. Le meeting présidé par Abdoulaye Diallo, Lamine Sow, Idrissa Diarra et Lazare Coulibaly et regroupant 400 personnes portait essentiellement sur les modifications qu'avait proposées le Conseil de la République (l'équivalent de l'actuel Sénat français) au projet de code présenté par l'Assemblée Nationale texte dont Mamadou Konaté avait été l'un des grands artisans. Abdoulaye Diallo commentant devant l'auditoire l'une des propositions de modifications venant du Conseil de la République (en l'occurrence l'article 2 d'un projet alternatif de code portant le nom de Coste Floret) dénonce

l'hypocrisie qui consiste à affirmer la suppression et l'interdiction du travail forcé dans l'article 2 du texte tout en invitant dans le même article « à ne pas considérer comme relevant du travail forcé, le travail des prisonniers, le service militaire, le travail demandé dans l'intérêt général » et Mr Abdoulaye Diallo de conclure « Au fond un tel article fait du code un instrument de répression. Pourquoi cette clause est applicable en Afrique et ne l'est elle pas en France ? se demande-t-il. Les trusts, les colonisateurs, les impérialistes, les réactionnaires défendent cet amendement. Mais les travailleurs, les élus du Soudan et tous les élus d'outre mer soutiennent que cette clause est un moyen de rétablir sous une forme déguisée le travail forcé qu'on dit être aboli. Tous les syndicats, tous les travailleurs du monde entier sont d'accord avec nous sur ce point, les trusts veulent toujours de la main d'œuvre bon marché ». La tenue de ce meeting et les résolutions qui y sont adoptées montrent à quel point le code du travail constituait pour les élus africains et les leaders syndicalistes un enjeu important dans le combat pour l'émancipation des peuples africains.

L'une des difficultés durables que présentait l'offre politique de la France à ses colonies au lendemain la seconde guerre (à travers notamment l'institution de l'Union française, promesse de fraternité franco-africaine) résidait dans la contradiction flagrante qu'il y'avait entre l'affirmation des principes d'égalité entre les citoyens dans les textes et les pratiques discriminatoires dont faisaient quotidiennement l'objet les nouveaux citoyens qu'étaient les africains. Dans les faits il existait deux catégories de citoyens, les métropolitains et les autres à l'exception notoire des habitants des quatre communes du Sénégal. Les répercussions sociales de ces discriminations étaient perceptibles dans différents secteurs d'activités qui mettaient en relation les métropolitains et les africains.

Combat de Mamadou Konaté contre les discriminations raciales

Mamadou Konaté était très sensible à la question du respect de l'égalité de droits et donc aussi à celle de l'égalité de traitement des citoyens à tous les niveaux. Il se préoccupa notamment des discriminations dont faisaient l'objet les soldats noirs au sein de l'armée. Le 17 juillet 1948, lors d'un débat à l'Assemblée Nationale consacré au projet de budget des dépenses des territoires d'Outre mer, Mamadou Konaté réclama sur la base d'un argumentaire on ne peut plus pertinent, la réévaluation dudit budget en vue d'assurer une égalité de traitement au niveau du coût de la ration alimentaire entre soldats noirs et métropolitains. Il existait dans les faits une différence criarde entre les rations alimentaires des soldats africains et celles des soldats européens, différence

actée dans le budget. Voici l'argumentaire que Mamadou Konaté développa en soutien de sa proposition d'amendement du projet budget.

« Mesdames, Messieurs, nous avons demandé sur le chapitre 352 la réduction indicative de 1000 francs car nous ne pouvons concevoir que le crédit de ce Chapitre soit évalué en fixant à 110 francs la ration alimentaire de l'Européen et à 51 francs seulement celle de l'autochtone. C'est la forme la plus frappante de la discrimination raciale. Ainsi donc l'autochtone doit manger deux fois moins qu'un européen alors que c'est lui qui fait le manœuvre sur le chantier. Tous les hommes de l'armée doivent être nourris, entretenus de la même façon car le moment venu, ils savent tous mourir pour la même cause » et il conclut son propos ainsi : « Nous persistons à croire que si l'égalité n'est pas effective entre les hommes soumis aux mêmes sacrifices, l'égalité ne peut être obtenue dans aucun autre domaine ».

Mamadou Konaté est intervenu à plusieurs reprises à l'Assemblée Nationale française au sujet de la situation des anciens combattants africains des deux guerres, plaidant pour la revalorisation de leur pension et pour davantage de considération à leur égard et notamment pour la solution des problèmes sociaux qu'ils rencontrent.

Honorables députés, de l'Assemblée Nationale du Mali, Mesdames Messieurs, honorables invités, pour les besoins de cet exercice, je me suis essayé à rappeler quelques uns des aspects de ce que j'ai nommé la dimension sociale de l'œuvre de Mamadou Konaté notamment à travers son activité parlementaire. Mais dans les faits, l'engagement sur le terrain social de Mamadou Konaté participait de son combat politique pour l'émancipation de peuples africains, à savoir l'autonomie et l'accession à l'indépendance. C'est pour dire que l'œuvre de Mamadou Konaté est un tout cohérent, sous-tendu par un idéal humaniste et une foi inébranlable. Tous les témoignages font état de la grande piété religieuse de Mamadou Konaté et de l'empreinte de sa foi musulmane sur ses actes.

Mamadou Konaté était en effet l'incarnation même de cet humanisme soudanais que le professeur Sekéné Mody Cissoko , définissait en traitant du cas emblématique des lettrés de Tombouctou comme étant le fruit de la rencontre entre l'Islam et les cultures negro africaines. L'humanisme soudanais se fonde sur un ensemble des valeurs parmi lesquelles un certaine conception de la vie et de la mort, du rapport à son prochain et prône entre autres vertus, la modestie non feinte, le sens de la mesure et la recherche de l'équilibre et de la paix .

Un des enseignements les plus importants que l'on tire de l'examen de l'itinéraire et de l'œuvre de Mamadou Konaté, c'est son amour pour son pays, le Soudan devenu le Mali, qu'il mettait au dessus de tout et pour lequel aucun sacrifice n'était de trop pour lui. Mamadou Konaté ne s'est jamais « dérobé » à ses responsabilités et comme en témoigne son compagnon Mahamane Alassane Haïdara la règle de vie de Mamadou Konaté « fut toujours de respecter la volonté populaire, la démocratie et d'être toujours avec le peuple » ; c'est selon lui le sens que revêtait sa toute première candidature à la députation dont nous avons évoqué les douloureuses circonstances. Il a, à différentes autres occasions, fait preuve d'abnégation dès qu'il estimait que l'avenir du pays était en jeu et cela s'appelle du patriotisme dont l'un des pendants indispensables est l'attachement en toutes circonstances à la sauvegarde l'intérêt général. Ne rappelait-il pas selon un témoignage (repris dans différents documents) à des amis qui se préoccupaient de son état de santé que «... Nous sommes tous appelés à mourir. Ce qui ne meurt pas c'est le pays ; Pensez toujours au pays ».

Parmi les nombreux extraits de discours prononcés à l'occasion du décès de Mamadou Konaté que nous propose le président Mahamane Alassane Haïdara dans son témoignage irremplaçable sur Mamadou Konaté, vous me permettrez de lire en guise de conclusion celui de Yalla Sidibé, Secrétaire Général du PSP je cite : « Votre œuvre terrestre fut grandiose, elle servira d'exemple aux jeunes générations qui ne manqueront pas de la mettre à profit. Vous avez mérité de la France, de l'Afrique, du Soudan ; C'est par la leçon des enfants comme vous que la patrie continue ».

Puisse l'exemple de Mamadou Konaté inspirer tous les maliens en ces temps de crise pour que le Mali notre patrie commune continue.

Je vous remercie de votre aimable attention.